

PAR COURRIEL

Longueuil, le 22 juillet 2015

N/Réf: 2004 31694

Objet : Demande d'accès concernant l'autorisation de chlorer l'eau des puits 6,7 et 8 à Ormstown

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 22 juin dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Autorisation du 31 janvier 1983 (3 pages);
2. Devis descriptif janvier 1983 (86 pages);
3. Lettre du 21 janvier 1983 (4 pages);
4. 4 plans (dessins no 11, 12, 13 et 14), décembre 1982, janvier 1983.

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 42,14 \$ sont applicables, soit 93 pages à 0,38 \$ chacune et 4 plans à \$1,70 l'unité. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 34,69 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 34,69 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante : 201 place Charles-LeMoynes, 2^e étage. Longueuil (Québec) J4K 2T5.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)



Le 31 janvier 1983

Corporation municipale du
village d'Ormstown
C.P. 279
ORMSTOWN (Québec)
JOS 1K0

A l'attention de monsieur J.-C. Marcil, sec.-trés.

OBJET: Alimentation en eau potable;
Amélioration du réseau.

n/dossier: 1343 5938-A-19

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date du 25 janvier 1983 et soumise en votre nom par M. Gilles Leblanc, ingénieur, conformément à la résolution du conseil municipal numéro M-82-38 en date du 5 avril 1982, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes concernent l'aménagement d'un système auxiliaire d'alimentation en eau et l'amélioration du réseau de distribution.

1) SYSTEME D'ALIMENTATION:

- Station de pompage sur le puits # 6 comprenant un abri souterrain en béton armé, une (1) pompe verticale d'une capacité de 11,5 l/s sous une tête de 450 KPa, un compteur magnétique, contrôles d'opération et système de drain.
- Station de pompage sur le puits # 7 comprenant une (1) pompe verticale d'une capacité de 7,6 l/s sous une tête de 420 KPa intégrée dans un réservoir d'eau de distribution.

.../2

- Réservoir en béton armé d'une capacité de 150 000 l comprenant un système de chloration proportionnelle au débit, incluant 2 pompes doseuses série 12000-5 du Precision Control Products d'une capacité de 6 l/h, un compteur avec contacteur modèle 203-3070 de Precision Control Products, deux réservoirs d'hypochlorite en polyéthylène d'une capacité de 272 l chacun, avec système de drainage et de diffusion approprié.
- Conduite de refoulement du puits # 6 au réservoir: 422 m de conduite en P.V.C. classe 150 de 150 mm Ø;
- Conduite de raccordement du réservoir au réseau existant, 6095 m de conduite en P.V.C. classe 150 de 200 mm Ø;
- Une (1) chambre de réduction de pression.

2) AMELIORATION DU RESEAU, TRAVERSE DE LA RIVIERE ET RACCORDEMENT AU RESEAU:

- 70 m de conduite en fonte classe 52 de 250 mm Ø, joints mécaniques;
- 510 m de conduite en fonte classe 52 de 250 mm Ø;
- 150 m de conduite en fonte classe 52 de 200 mm Ø;

le tout tel que représenté aux plans:

<u>PLANS NUMEROS</u>	<u>PREPARATION</u>	<u>REVISION</u>
23-8013-2 @ -10, -13	Octobre 1982	---
-11, -12, -14	Octobre 1982	25 janvier 1983
23-8013-3, -1 @ -4	Octobre 1982	Décembre 1982

préparés par Gilles Leblanc & Associés. Le coût des travaux est estimé à 754 500,00.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont dans la mesure du possible fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre de
l'Environnement,



par: Florent Poirier,
Directeur régional.

c.c.: Gilles Leblanc, ing.
Guy Bélanger, tech.
Gilles Simpsons (Env. Québec)

CC/hk